

-----  
**MINISTERE AUPRES DU PREMIER MINISTRE**

**CHARGE DE L'ECONOMIE**

**ET DES FINANCES**

-----  
**DIRECTION GENERALE DU TRESOR**

**ET DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE**

**EMISSION D'OBLIGATIONS DU TRESOR PAR ADJUDICATION**

**NOTE D'INFORMATION**

*Octobre 2014*

## SOMMAIRE

		<b>Pages</b>
<b>I.</b>	<b>Présentation de l'Opération</b>	<b>3</b>
I.1.	Informations générales sur l'opération	3
I.2.	Caractéristiques de l'émission	4
<b>II</b>	<b>Avantages liés aux obligations du Trésor par Adjudication</b>	<b>8</b>
.	<b>5,80 % 2014 -2019</b>	
II.1.	Refinancement aux guichets de la BCEAO	<b>8</b>
II.2.	Exonération d'impôt	<b>8</b>
II.3.	Pondération dans les risques bancaires	<b>8</b>
II-4	Diversification du patrimoine	<b>8</b>
II-5	Couverture des engagements d'assurance	<b>8</b>
<b>II</b>	<b>Environnement économique et Financier du Pays</b>	<b>9</b>
<b>I.</b>		
III.1	Evolution de la Conjoncture Economique et Financière à fin avril 2014	9
III.2.	Perspectives macroéconomiques 2014	17
III.3.	L'impact des allègements PPTE, IADM, et C2D sur l'économie ivoirienne	22
<b>I</b>	<b>Présentation de l'Emetteur « TRESOR PUBLIC »</b>	<b>25</b>
<b>V</b>		
.		
IV.1.	Missions	25
IV.2.	Organisation	26
IV.3.	Démarche Qualité	28
IV.4.	Observatoire de l'Ethique et de la Déontologie du Trésor Public	29
<b>V</b>	<b>Annexe</b>	<b>30</b>
.		

## **I. PRESENTATION DE L'OPERATION**

Par Arrêté n° 217 /MPMEF/DGTCP/DDP du 01 octobre 2014, le Ministre auprès du Premier Ministre chargé de l'Economie et des Finances de la Côte d'Ivoire autorise la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique à émettre des Obligations du Trésor d'un montant indicatif de **quarante milliards (40 000 000 000) FCFA**. Cette émission sera ouverte **le mercredi 15 octobre 2014**.

L'Agence UMOA-Titres est chargée de l'organisation matérielle de l'émission, conformément aux dispositions du Règlement n°06/2013/CM/UEMOA sur les bons et obligations du Trésor émis par voie d'adjudication ou de syndication avec le concours de l'Agence UMOA-Titres.

### **I.1. Informations générales sur l'opération**

#### **But de l'émission :**

L'Etat de Côte d'Ivoire envisage de lever 40 milliards de FCFA à travers la présente émission d'Obligations du Trésor par Adjudication. L'opération vise à donner au Gouvernement, les moyens nécessaires pour réaliser son ambition de faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent à l'horizon 2020. En effet, sur la période 2012- 2015, la République de Côte d'Ivoire entend mettre en œuvre de grands projets d'investissement contenus dans son Plan National de Développement (PND) estimé à environ 22 milliards de dollars, soit 11 000 milliards de FCFA, dont environ 4 579,6 milliards de FCFA pour le secteur public. Les investissements seront financés à travers un élargissement de l'espace budgétaire interne, notamment l'optimisation du potentiel fiscal, l'approfondissement du système financier, l'émission de bons et d'obligations du Trésor sur le marché financier régional et la rationalisation des dépenses publiques, les ressources dégagées dans le cadre de l'atteinte du point d'achèvement de l'Initiative PPTE, les Contrats de Désendettement et de Développement (C2D), les financements privés (y compris auprès des guichets non traditionnels) et les Partenariats Public-Privés ainsi que l'appui de la coopération bilatérale et multilatérale. A travers le PND, il se dégage un besoin de financement global de 2 501 milliards de FCFA qui sera assuré par des dons et prêts projets additionnels, mais également par des émissions de titres publics, en tenant compte de la stratégie d'endettement nouvellement adoptée suite à l'atteinte du point d'achèvement de l'Initiative PPTE, de manière à ne pas compromettre la soutenabilité de la dette. Les ressources levées serviront à financer le PND, notamment les projets prioritaires pour l'année 2014 dont certains sont relatifs aux infrastructures routières (154,1 milliards) et énergétiques (128,7 milliards), à l'éducation (46,2 milliards), à l'adduction en eau potable (77,6

milliards), à la santé publique (43,6 milliards), à la sécurité et défense nationale (31,0 milliards) et aux logements sociaux et l'emploi des jeunes (18,0 milliards).

**Emetteur :** Etat de Côte d'Ivoire à travers le Trésor Public, sous la responsabilité du Ministre Auprès du Premier Ministre Chargé de l'Economie et des Finances.

**Réseau de placement :** Toutes les Directions nationales de la BCEAO dans l'UEMOA, en relation avec les banques, les Etablissements Financiers, les organismes financiers régionaux et les Sociétés de Gestion et d'Intermédiation (SGI).

## **I.2. Caractéristiques de l'émission**

**Désignation :** Obligations du Trésor par Adjudication ;

**Forme des titres :** Les obligations sont dématérialisées et tenues en compte courant dans les livres du Dépositaire Central du Marché Financier Régional en relation avec la Banque Centrale ;

**Dénomination :** OTA TRESCI 5,80 % 2014 -2019 ;

**Volume de l'émission :** 40 000 000 000 FCFA ;

**Valeur nominale unitaire :** 10 000 FCFA ;

**Prix de souscription :** Prix multiples ;

**Souscription minimum :** 100 obligations ;

**Maturité :** 5 ans ;

**Echéance :** 16/10/2019 ;

<b>Remboursement :</b>	<p>Le remboursement de l'emprunt se fera par amortissement constant semestriel après un différé de deux (2) ans aux dates suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 16 avril 2017 ;</li> <li>- 16 octobre 2017 ;</li> <li>- 16 avril 2018 ;</li> <li>- 16 octobre 2018 ;</li> <li>- 16 avril 2019 ;</li> <li>- 16 octobre 2019.</li> </ul>
<b>Taux d'intérêt :</b>	5,80 % l'an ;
<b>Paiement des coupons :</b>	<p>L'intérêt nominal est de 580 FCFA par obligation de 10 000 FCFA. Le coupon semestriel est de 290 FCFA par obligation de 10 000 FCFA. Il est payable aux termes échu les 16 avril et 16 octobre de chaque année, et pour la première fois, le 16 avril 2015 ;</p>
<b>Liquidité :</b>	<p>Les banques, les établissements financiers et les organismes financiers régionaux disposant d'un compte de règlement dans les livres de la Banque Centrale, peuvent acquérir ou vendre des obligations du Trésor sur le marché secondaire. L'Etat s'interdit de procéder pendant toute la durée de l'emprunt à l'amortissement par remboursement anticipé des obligations, mais se réserve le droit de procéder, sur le marché, à des rachats ou des échanges ;</p>
<b>Organisation matérielle</b>	L'Agence UMOA-Titres assure l'organisation matérielle de l'émission ;
<b>Garantie :</b>	L'emprunt est émis par le Trésor Public de la Côte d'Ivoire et bénéficie de la garantie souveraine de l'Etat ;
<b>Placement :</b>	La souscription primaire des obligations du trésor est réservée

aux banques, aux établissements financiers, aux organismes financiers régionaux et aux Sociétés de Gestion et d'Intermédiation (SGI). Ces souscripteurs soumissionnent pour cent (100) obligations au minimum ;

- Publication des offres :** vendredi 03 octobre 2014 ;
- Dépôt des soumissions :** Les fiches de soumission doivent être déposées, sous plis fermés à la Direction Nationale de la BCEAO de l'Etat du soumissionnaire, le mercredi 15 octobre 2014, au plus tard à 10 heures 30 mn précises, TU ;
- Dépouillement des offres :** 15 octobre 2014 à 11h30 mn TU ;
- Date de valeur :** 16 octobre 2014 ;
- Lieu de souscription :** Toutes les Directions Nationales de la BCEAO dans l'UEMOA, en relation avec les banques, les Etablissements Financiers, les organismes financiers régionaux et les Sociétés de Gestion et d'Intermédiation (SGI) ;

**Tableau 1 : Amortissement des Obligations du Trésor par Adjudication 5,80**  
**% 2014 -2019**

<b>Montant indicatif:</b>	<b>40 000 000 000 FCFA</b>
<b>Durée :</b>	<b>5 ans</b>
<b>Taux d'intérêt annuel:</b>	<b>5,80 %</b>
<b>Date de valeur:</b>	<b>16 octobre 2014</b>
<b>Amortissement :</b>	<b>Remboursement constant semestriel du capital après 2 ans de différé ; coupon semestriel.</b>

## Tableau d'amortissement

<b>OBLIGATIONS DU TRESOR 5,80% 2014-2019</b>						
<b>Echéances</b>	<b>Nombre de titres</b>	<b>Intérêts nets</b>	<b>Titres amortis</b>	<b>Capital remboursé</b>	<b>Montant de l'échéance</b>	<b>Encours de fin de période</b>
16/04/2015	4 000 000	1 160 000 000	0	0	1 160 000 000	40 000 000 000
16/10/2015	4 000 000	1 160 000 000	0	0	1 160 000 000	40 000 000 000
16/04/2016	4 000 000	1 160 000 000	0	0	1 160 000 000	40 000 000 000
16/10/2016	4 000 000	1 160 000 000	0	0	1 160 000 000	40 000 000 000
16/04/2017	4 000 000	1 160 000 000	666 667	6 666 666 667	7 826 666 667	33 333 333 333
16/10/2017	3 333 333	966 666 667	666 667	6 666 666 667	7 633 333 333	26 666 666 667
16/04/2018	2 666 667	773 333 333	666 667	6 666 666 667	7 440 000 000	20 000 000 000
16/10/2018	2 000 000	580 000 000	666 667	6 666 666 667	7 246 666 667	13 333 333 333
16/04/2019	1 333 333	386 666 667	666 667	6 666 666 667	7 053 333 333	6 666 666 667
16/10/2019	666 667	193 333 333	666 667	6 666 666 667	6 860 000 000	0
<b>Total</b>		<b>8 700 000 000</b>	<b>4 000 000</b>	<b>40 000 000 000</b>	<b>48 700 000 000</b>	

### **Description du mécanisme d'adjudication**

Le mécanisme d'adjudication sera à prix demandé. Les soumissions seront acquises au prix proposé par le souscripteur. Les soumissions seront rémunérées au taux d'intérêt annuel fixe de **5,80 %** l'an dans la limite du montant émis.

## **II. AVANTAGES LIES AUX OBLIGATIONS DU TRESOR PAR ADJUDICATION 5,80 % 2014 - 2019**

### **II.1. Refinancement aux guichets de la BCEAO**

Les Obligations du Trésor par Adjudication bénéficieront de l'admissibilité aux guichets de refinancement de la BCEAO dans les conditions fixées par le Comité de Politique Monétaire.

### **II.2. Exonération d'impôt**

Les coupons sont affranchis de l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières.

### **II.3. Pondération dans les risques bancaires**

Les obligations du Trésor sont pondérées à 0% dans les risques bancaires

## II.4. Diversification du patrimoine

Les obligations du Trésor constituent un placement de qualité permettant aux institutions bancaires et financières, ainsi qu'aux opérateurs économiques de diversifier leur portefeuille de titres.

## II.5. Couverture des engagements d'assurance

Les obligations du Trésor sont admissibles en couverture des engagements réglementés des compagnies d'assurances, conformément aux dispositions du code CIMA.

## III. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER DU PAYS

### III-1- Evolution de la Conjoncture Economique et Financière à fin avril 2014

**Au niveau international**, au premier trimestre 2014, l'activité dans les pays avancés a subi la baisse de la production aux Etats-Unis pendant que le dynamisme a ralenti dans la plupart des pays émergents.

Au **Royaume-Uni**, l'activité s'est accélérée (+0,8% après +0,7% au trimestre précédent) en lien avec la relance du secteur des services et de la construction. De même au **Japon** (+1,5% après +0,1% au dernier trimestre 2013), l'activité a bénéficié de la hausse de la consommation. Par contre, au **Canada** (+0,3% après +0,7%), la croissance a décéléré, affectée par un hiver rigoureux. Ces conditions climatiques extrêmes ont aussi été la cause de la contraction du PIB aux **Etats unis** (-0,2% après +0,7% le trimestre précédent). Ce repli est le premier enregistré par ce pays depuis 2011 et est perceptible dans plusieurs secteurs, surtout la construction.

Dans la **zone euro**, la croissance est restée inchangée par rapport au trimestre précédent (+0,2%). L'activité reste soutenue par l'**Allemagne** qui connaît une accélération de sa croissance (+0,8% après +0,4%), stimulé par la demande intérieure. La consolidation s'est également observée en **Espagne** (+0,4% après +0,2%), portée par les dépenses de consommation publique (+4,4% après -3,9%). Par contre, l'activité est restée stable en **France** après +0,2% au trimestre précédent, entravée par un recul de la demande intérieure (consommation et investissements). Au **Portugal**, il est noté un repli de l'activité (-0,7% après +0,5%) dû à la contraction des exportations. Par ailleurs, l'inflation de la zone euro rebondit de 0,5% (mars 2014) à 0,7% en avril, allégeant quelque peu les craintes de déflation.

Les **pays émergents et en développement** devraient être affectés par les effets pervers de la crise ukrainienne, notamment les pays de l'ASEAN<sup>1</sup>. Au premier trimestre 2014, la croissance a été moindre en **Chine** (+1,4%, après +1,7%) en raison de la stagnation des exportations. Le **Brésil** a également

---

<sup>1</sup> Association des Nations de l'Asie du Sud-est

enregistré un amenuisement de sa croissance (+0,2% après +0,4%), en relation avec le repli de la consommation et des investissements. Toutefois en **Inde**, la croissance s'est améliorée (+2,1% après +1,1%), tirée principalement par la consommation privée (+5,9% après +0,8% au dernier trimestre 2013). En **Afrique subsaharienne**, l'activité bénéficierait de la poursuite des investissements dans les infrastructures et du renforcement des capacités de production.

### ***Cours des matières premières en deçà de ceux de 2013***

Sur le marché des matières premières à fin avril 2014, les indices Moody's et l'indice Reuter reculent respectivement de 2,9% et 11,5% en moyenne sur la période, en lien avec la baisse quasi générale des cours des matières premières. En effet, les cours du caoutchouc (-27,0%), du sucre (-9,2%), de l'or (-18,8%), du pétrole brut (-2,2%) , du café (- 4,3%) se rétractent, tandis que ceux du cacao (+33,5%), de l'huile de palme (+5,4%) et du coton (+3,0%) progressent.

### ***Appréciation de l'euro par rapport au dollar américain***

En moyenne sur les quatre premiers mois de 2014, le marché des changes enregistre une appréciation de l'euro, en glissement annuel, par rapport au dollar américain (+4,3%), au rand sud-africain (+25,1%), au yen (+14,3%) et au yuan renminbi (+2,9%). Toutefois, il se déprécie face à la livre sterling (-2,9%), traduisant notamment le dynamisme de l'économie anglaise.

### ***Maintien du dynamisme au plan national***

Au plan national, l'activité économique bénéficie d'un environnement favorable, marqué par la poursuite des réformes visant l'amélioration du climat des affaires. Les quatre (4) premiers mois de l'année 2014 ont enregistré l'adoption d'un code des mines ainsi qu'un code de l'électricité intégrant un cadre adéquat pour la gestion des flux physiques et financiers du secteur. De même, la poursuite de la mise en œuvre du PND 2012-2015 à travers les programmes sectoriels de développement, notamment le Plan National d'Investissement Agricole et le Plan de Redressement des PME participe au dynamisme de l'activité économique.

Les réalisations à fin avril 2014 se présentent comme suit en glissement annuel :

Dans le **secteur primaire**, l'agriculture d'exportation enregistre un accroissement de la plupart des produits. En effet, les productions d'anacarde (+67,8%), de sucre (+26,6%), de coton graine (+16,0%), de banane (+22,8%), d'ananas (+28,5%), de café (+57,2% à fin mars 2014) et d'huile de palme (+6,1% à fin mars) augmentent fortement tandis que celle du cacao baisse (-16,7% à fin mars).

Le **secteur secondaire** enregistre à fin mars 2014, une hausse de l'activité industrielle (+7,5%), tirée par le secteur manufacturier (+14,1%) et la branche « électricité, gaz et eau » (+3,8%) tandis que les

industries extractives se contractent (-31,5%) en lien avec la chute de la production de pétrole brut (-38,8%).

Dans le **secteur tertiaire**, le chiffre d'affaires du commerce de détail (+17,1 en termes nominaux) et le nombre de passagers dans le transport aérien (+26,6%) restent en hausse tandis le trafic maritime (-6,0% à fin mars 2014) et le transport ferroviaire (-6,7% à fin avril 2014) des marchandises reculent en lien avec des lourdeurs douanières liées à l'application de l'arrêté N°047/MPMEF du 15 février 2013 relative à la fluidité du transport.

Les échanges extérieurs enregistrent une augmentation des exportations en valeur (+5,5%) sous l'effet du dynamisme de la production nationale et de la demande extérieure. Quant aux importations, elles se contractent (-2,5%) du fait notamment des biens d'équipement (-17,3%) consécutivement à la forte accumulation de capital des deux années précédentes. Il en découle un solde excédentaire<sup>2</sup> de 646,9 milliards, en augmentation de 31,1% par rapport à l'année précédente.

Dans le système bancaire à fin avril 2014, les crédits nets à l'économie croissent de 29,2% par rapport à fin avril 2013 en relation avec les nouvelles mises en place de crédits ordinaires et de campagne qui augmentent (+57,1%) pour atteindre 938,8 milliards de FCFA.

### ***Accroissement des investissements publics***

Les finances publiques à fin avril 2014 enregistrent une hausse des recettes totales et dons (4,6% ; 48,5 milliards) par rapport à avril 2013. De même, les dépenses totales et prêts nets (33,8% ; 287,6 milliards) augmentent sous l'effet de l'accélération des investissements publics (323,8 milliards contre 138,9 milliards à la même période de 2013). Il en résulte un déficit budgétaire de 96,0 milliards contre un excédent de 143,1 milliards à fin avril 2013.

### ***Marché du travail bien orienté***

Dans le secteur moderne, le marché du travail est porté par le commerce, le BTP et les industries manufacturières. Au total dans le secteur moderne à fin avril 2014, 32 653 emplois nets, dont 79,2% à l'actif du secteur privé, ont été créés sur un an, portant le nombre de salariés à 77 533.

### ***Dynamisme contrarié par la baisse du cacao***

Le secteur primaire est caractérisé à fin avril 2014, par un accroissement des principales productions à l'exception du cacao. Il bénéficie des investissements réalisés ainsi que de la mise en œuvre de réformes et de projets sectoriels de relance.

La **noix de cajou** bénéficie du regain de confiance des opérateurs, grâce à la mise en œuvre des mesures incitatives issues de la réforme de la filière et de la baisse substantielle des fuites de production vers les

---

<sup>2</sup> Solde FOB-CAF

pays limitrophes. L'expansion du **coton graine** est liée à la fixation d'un prix minimum d'achat garanti et la poursuite de la distribution de semences améliorées.

La filière **ananas-banane** enregistre le retour progressif des petits producteurs d'ananas dans les zones de production ainsi que des investissements réalisés par les multinationales en vue d'accroître la productivité des plantations de banane et satisfaire la demande extérieure croissante.

La production de **sucre** est favorisée par l'augmentation des surfaces cultivées tandis que le redressement du **café vert** est en relation avec un meilleur entretien des superficies au regard du bon niveau des prix d'achat bord champ (620 FCFA/kg) depuis 2013.

En lien avec l'amélioration des cours au niveau du marché international (+11,5%), la production **d'huile de palme** bénéficie d'un meilleur entretien des plantations et des pistes villageoises ainsi que du renforcement de l'encadrement des planteurs par l'appui en matériels et outillages.

En revanche, le **cacao** fèves ressort en baisse en raison des achats plus importants effectués par les opérateurs entre octobre et décembre 2013. Le surplus par rapport à la moyenne usuellement observée sur cette période est d'environ 270 000 tonnes. Cette accélération précoce de la campagne a asséché les livraisons entre janvier et mars 2014. Toutefois, les prévisions de la fin de l'année seront réalisées au regard de meilleures estimations entre octobre et décembre 2014.

### ***Activité industrielle en hausse***

Au terme du premier trimestre 2014, le secteur secondaire affiche un dynamisme de ses activités. L'indice de la production industrielle croît de 7,5% grâce au secteur manufacturier (+14,1%) et à la branche « électricité, gaz et eau » (+3,8%) tandis que les industries extractives se contractent (-31,5%).

#### ***✓ Industries manufacturières***

Le dynamisme des industries manufacturières provient de l'ensemble des branches, à l'exception des **industries métalliques (-14,5%)**. L'évolution des principales branches se présente comme suit :

Les activités des industries **agroalimentaires et du tabac** augmentent de 13,6% portées principalement par l'agroalimentaire (+14,3%).

Les activités des industries « **pétrolières, chimiques, caoutchouc et plastiques** » progressent de 21,0%, grâce à la branche raffinage pétrolier, cokéfaction et industries nucléaires (+13,3%) et à la fabrication de produits en caoutchouc ou en matières plastiques (+69,3%) tandis que la fabrication des produits chimiques recule de 12,8%. En effet, la production de **produits pétroliers** progresse de 9,9% à fin mars 2014, par rapport à la même période de l'année précédente, grâce à un approvisionnement régulier en pétrole brut et au bon fonctionnement de l'appareil productif.

Par contre, selon les données disponibles à fin avril 2014, la production de **produits pétroliers** recule de 3,1%. En dépit de cette contre-performance, la consommation intérieure et les exportations augmentent respectivement de 20,3% et 8,5%, entraînant un stockage moindre de la production (+27 750 tonnes sur les quatre (4) premiers mois de 2014 contre +75 311 tonnes un an plus tôt). Le dynamisme du marché national provient du butane (+27,2%), du super (+9,4%), du gasoil (+8,3%) et du kérosène (+31,7%).

#### ✓ *Industries extractives*

L'indice des industries extractives à fin mars 2014, pâtit de la contre-performance de la branche « extraction de pétrole brut et de gaz naturel » (- 34,2%) alors que les « autres activités extractives<sup>3</sup> » augmentent de 61,5%.

A fin avril 2014, la production de **gaz naturel** augmente de 2,1% sous l'effet de la demande grandissante du secteur énergie en combustible et des investissements réalisés sur le permis CI 27 (+14,6%). De même, l'extraction aurifère croît de 32,8% à fin mars 2014 grâce principalement à l'entrée en production, au mois de janvier 2014, de la mine d'Agbaou.

Par contre, le **pétrole brut** chute de 38,8% à fin avril 2014, en raison de la déplétion naturelle du permis CI 26 (-20,1%) et de l'arrêt de la production du permis CI 40 (-56,3%) en janvier et mars 2014 pour la réalisation de travaux.

#### ✓ *Energies commerciales en hausse*

La hausse de l'indice de la branche « électricité, gaz et eau » provient aussi bien de la « production et distribution d'électricité » (+4,3%) que du « captage, traitement et distribution d'eau » (+2,5%).

Cette évolution est confortée par la progression de la production nette **d'électricité** de 5,1% à fin avril 2014, sous l'impulsion de l'électricité de source thermique (+18,8%). En effet, la pleine exploitation de la capacité additionnelle (+100 MW) installée en 2013 au niveau de la centrale thermique AGGREKO, le démarrage de l'activité de la 6<sup>ième</sup> turbine à gaz de CIPREL et de la bonne tenue de la production de gaz naturel expliquent cette bonne évolution. A l'inverse, la source hydraulique poursuit sa contraction (-30,6%) en raison de la faible disponibilité en eau des barrages hydro-électriques.

La consommation intérieure affiche une hausse (+11,0%) attribuable à la fois à la basse tension (+11,3%) et à la moyenne et haute tension (+10,5%), en relation avec le dynamisme des activités industrielles. Quant aux exportations, elles baissent de 8,7%, en raison de l'indisponibilité résiduelle d'électricité du fait de la forte demande intérieure et de la capacité de production limitée.

#### *Ventes du commerce de détail en hausse*

---

<sup>3</sup> Notamment le gravier et le sable

Le commerce de détail reste bien orienté au terme des quatre premiers mois de l'année 2014, au regard de la hausse de l'**indice du chiffre d'affaires** du commerce de détail de 17,1 % en termes nominaux. Cette tendance haussière résulte de la reprise de la demande en lien avec la hausse du SMIG, le relèvement des salaires des fonctionnaires, des prix rémunérateurs aux productions agricoles (au moins 60% du prix CAF). L'activité bénéficie également de l'amélioration de l'environnement des affaires. Elle est amenée par les ventes de l'ensemble des secteurs excepté celles des « produits pétroliers » qui baissent de 5,4%.

La bonne évolution de l'indice du chiffre d'affaires se ressent à travers les « produits de l'alimentation » (+27,5%), les « équipements de la personne » (+22,3%), les « équipements du logement » (+7,4%), les « automobiles, motocycles et pièces détachées » (+10,4%), les « produits pharmaceutiques et cosmétiques » (+3,8%) ainsi que les « produits divers » (+176,5%). Hors produits pétroliers, l'indice du chiffre d'affaires du commerce de détail, affiche une forte progression de 43,0%.

### ***Transports aérien et terrestre en hausse***

Le **trafic aérien**, à fin avril 2014 tire avantage de la bonne orientation de l'activité économique. Le cumul du nombre total de voyageurs commerciaux s'accroît de 26,2 % par rapport à avril 2013. Cette augmentation profite aux compagnies « AIR COTE D'IVOIRE » (+113 157 passagers), «CORSAIR» (+18 444 passagers), « AIR France » (+69 808 passagers) et «ROYAL AIR MAROC » (+21 167 passagers). Le trafic intérieur est également en progression de 39,1%.

Le **transport terrestre** continue de bien se comporter sur les quatre premiers mois de l'année de 2014, au regard de la hausse de la consommation de gasoil (+8,3%) à fin avril 2014.

Dans la **branche maritime** à fin mars 2014, le trafic global de marchandises (- 6,0%) se contracte par rapport à mars 2013 du fait de la contreperformance enregistrée au Port Autonome d'Abidjan (-6,5%) et au Port Autonome de San-Pedro (- 4,0%). Ces deux ports subissent le repli du transbordement respectivement de 44,5% et 12,7%. Hors transbordement, le trafic global est en hausse de 4,6%.

La **branche ferroviaire** affiche également une baisse d'activité à fin avril 2014. Le volume de marchandises transportées recule de 6,7% du fait de la diminution des échanges vers le Burkina Faso (- 11,9 %). Aussi, l'activité ferroviaire subit des dysfonctionnements techniques au niveau de la douane à l'origine des lourdeurs et retards au niveau du trafic.

### ***Poursuite du fléchissement des prix***

L'indice global des **prix à la consommation** accuse une baisse (- 0,1%) en moyenne sur les quatre (4) premiers mois de l'année, par rapport à la même période de 2013. Cette évolution est en relation avec le fléchissement des prix des « produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (-3,9%), des « boissons alcoolisées, tabac et stupéfiants » (-0,1%), de la « santé » (- 0,2%) et des « transports » (- 0,5%). Ce recul des prix est atténué par le renchérissement des autres fonctions, notamment les « articles d'habillement et chaussures », (+4,7%), l'« enseignement » (+4,4%), les « meubles, articles de ménage et entretien courant de foyer » (+3,2%), la « restauration et hôtels » (+1,1%), le « logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles » (+0,7) ainsi que la « communication » (+0,3%).

Le prix des produits alimentaires est impacté par la baisse des prix des poissons (-2,4%), des tubercules et plantains (-11,4%), des huiles et graisses (-8,0%), des légumes frais (-12,9%), des fruits (-3,0%), des céréales non transformés (-2,6%), plus spécifiquement le riz local (-2,0%), le riz importé populaire (-3,8%), le mil en grain (-2,6%) et le maïs séché (-1,9%).

**En glissement annuel**, au mois d'avril 2014, l'indice des prix à la consommation reste en repli de 0,2%.

### ***Dynamisme de l'emploi dans le secteur moderne***

L'emploi dans le secteur moderne à fin avril 2014 progresse de 4,5% (+32653 emplois) pour atteindre un effectif de 774 533. Cette hausse est principalement portée par le secteur privé (+4,6% ; + 25 858 emplois) qui totalise 79,2% des créations nettes d'emplois. Le secteur public enregistre également une augmentation des effectifs (+4,6% ; +7746 emplois) pour atteindre 174 909 salariés.

La hausse des emplois privés est plus perceptible dans le commerce (+55,5% ; +16 213 emplois), le BTP (+18,2% ; +5 342 emplois) et l'industrie manufacturière (+15,0% ; + 4408 emplois), en lien avec le dynamisme de l'activité dans ces secteurs.

### ***Bonne orientation des échanges extérieurs***

Les **échanges extérieurs** (hors biens exceptionnels) en glissement annuel à fin avril 2014, sont caractérisés par des exportations en hausse en valeur (+5,5% après +13,7% à fin mars 2014) mais en nette décélération. Les importations (-2,5%) se maintiennent quant à elles en baisse.

La croissance des exportations provient à la fois des produits primaires (+1,2%) et des produits transformés (+12,2%). Les ventes extérieures de produits primaires sont tirées essentiellement par la noix de cajou (+190,1%), le coton en masse (+22,6%) et le cacao fèves (+2,2%) qui bénéficie d'un déstockage. Quant aux exportations des produits transformés, elles sont principalement portées par les produits pétroliers (+2,5%), le cacao transformé (+2,1%) ainsi que les textiles et chaussures (+24,4%).

S'agissant des importations, leur recul résulte des biens d'équipement (-17,3%) et des biens intermédiaires (-3,0%). La contraction de la valeur des biens intermédiaires est imputable à la baisse des prix (-6,8%) dans un contexte mondial marqué par le recul des cours des matières premières. Cependant, les biens de consommation (+5,3%) sont en hausse, portés par les produits alimentaires (+11,5%), notamment le riz (+33,8%) en lien avec la baisse des cours internationaux et la période de semis en Côte d'Ivoire.

Le solde commercial (646,9 milliards) induit est ainsi en amélioration de 31,1%. Concernant les prix, ils se redressent à l'exportation (+4,4%) et continuent de baisser à l'importation (-2,7%), induisant une amélioration des termes de l'échange de 7,3%.

### ***Bonne mobilisation des recettes fiscales***

A fin avril 2014, les recettes fiscales et dons ressortent à 1041,7 milliards contre 993,2 milliards réalisés un an plutôt (+48,5 milliards ; +4,9%). Cette bonne tenue des recettes et dons s'explique par un niveau de recouvrement satisfaisant des recettes fiscales qui enregistrent une hausse de 80,6 milliards par rapport à 2013, sous l'effet de la fiscalité intérieure (+96,6 milliards).

Quant aux dépenses totales et prêts nets, ils progressent de 33,8% (+287,6), en lien avec une accélération des investissements qui atteignent 323,8 milliards contre 138,9 milliards un an plus tôt.

Il en résulte, un déficit budgétaire de 96,0 milliards contre un excédent de 143,1 milliards à fin avril 2013. Ce déficit a été financé par un recours au marché monétaire et financier à hauteur de 505,4 milliards dont 110,4 milliards de bons du Trésor et 395 milliards d'obligations du Trésor.

### ***Hausse des crédits à l'économie***

A fin avril 2014, comparée à la même période de l'année 2013, la situation monétaire est caractérisée par un accroissement de la masse monétaire (+14,3%) et ses contreparties. En effet, le crédit net à l'économie poursuit son redressement (+29,2%), la position nette du gouvernement (+9,6%) se dégrade et les avoirs extérieurs nets (+5,2%) sont en hausse.

La hausse du crédit net à l'économie est attribuable aux crédits ordinaires de court terme octroyés aux entreprises et aux ménages (+30,0% ; +388,5 milliards) ainsi qu'aux crédits à moyen et long termes (+29,3% ; +234,2 milliards) alloués principalement aux entreprises.

Ces appuis contribuent à l'amélioration des activités dans les secteurs secondaires et tertiaires.

La position nette du gouvernement se dégrade en lien avec le fort besoin de financement public induit par les différents investissements en cours.

Les avoirs extérieurs bénéficient de l'amélioration de l'excédent de la balance commerciale et du rapatriement des recettes d'exportation.

Le montant cumulé des nouvelles mises en place de crédits ordinaires s'élève à 938,8 milliards contre 626,1 milliards en avril 2013, soit une hausse de 357,7 milliards (+57,1%). De même, le montant cumulé des nouveaux effets de commerce escomptés augmente de 38,1 milliards (+27,3%), pour ressortir à 177,9 milliards fin avril 2014 après 139,8 milliards un an plus tôt.

Le taux d'intérêt moyen pratiqué pour les crédits est ressorti en baisse de 1,9 point de pourcentage sur un an en s'établissant à 5,8%. La durée moyenne des crédits a été moins étendue (10,5 mois 2014 contre 14,0 mois à fin avril 2013). Le taux moyen appliqué aux escomptes ressort également en baisse de 0,5 point de pourcentage pour s'établir à 9,3%.

### ***Forte hausse des indices boursiers***

Sur le marché boursier, à fin avril 2014, Les différents indicateurs sont en forte progression par rapport à 2013. En effet, les indices BRVM composite et BRVM 10 s'accroissent respectivement de 25,4% et 17,5%. L'embellie du prix des actifs est perceptible dans tous les secteurs à l'exception de l'agriculture.

De même, la capitalisation boursière d'un montant de 7 076,7 milliards, est en hausse avec une progression de 26,4%.

Par ailleurs, le nombre moyen de titres échangés est en augmentation de 2,9 millions de titres alors que la valeur moyenne est en baisse de 2,8 milliards en raison de la faible valeur des actifs échangés.

### **III-2-Perspectives macroéconomiques 2014**

L'année 2014 serait l'année la plus active du PND 2012 - 2015 marquée notamment par :

- (i) la consolidation de la normalisation sociopolitique,
- (ii) la reprise de l'économie mondiale favorisant la stimulation des exportations ;
- (iii) le renforcement du cadre de financement des PME et PMI ;
- (iv) la consolidation de l'environnement des affaires ;
- (v) la poursuite des réformes structurelles notamment dans le secteur financier ;
- (vi) la facilitation des investissements et de la création d'entreprises (adoption du code minier et d'investissement) ;
- (vii) la hausse des revenus à travers l'augmentation des salaires des fonctionnaires et du SMIG ;
- (viii) la multiplication des forums économiques en vue d'accroître les investissements directs étrangers ;

- (ix) le renforcement du mécanisme d'apurement des arriérés pour résorber les restes à payer après l'audit ;
- (x) l'affermissement de la trésorerie pour le règlement des factures dans les délais requis ;
- Le renforcement de la capacité d'absorption avec la réduction des délais d'appel d'offre.

Dans ce contexte le taux de croissance devrait ressortir à 10 % en 2014 soutenu singulièrement par le raffermissement des activités dans les secteurs manufacturiers et des services.

Au niveau des **échanges extérieurs**, les importations de biens et services connaîtraient une hausse (+11,9%) toujours en lien avec la consommation de biens intermédiaires et d'équipement relatifs aux différents investissements prévus notamment, les grands travaux d'investissements publics. Quant aux exportations de biens et services, elles enregistreraient une évolution de 9,7% due principalement à la croissance des produits primaires et des produits manufacturiers (agro-industrie, textiles etc.) à l'exception du pétrole brut.

**La consommation finale** ressortirait à 7% en 2014 contre 5,7% en 2013 soutenue par l'ensemble de ses branches à savoir la consommation des ménages (+7,8% en 2014 contre 7,5% en 2013) et la consommation publique (+2,5% en 2014 contre -3,5% en 2013). Cette hausse serait due à la revalorisation et au reclassement indiciaire des salaires des fonctionnaires, au relèvement du Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti (SMIG), et aux embauches dans le secteur privé.

**Les investissements** s'accroîtraient de 31,9%, soutenus par les chantiers de l'Etat (Pont Henri Konan Bédié, Autoroute Abidjan-Bassam, Echangeurs de Marcory et Riviera 2, logements sociaux, construction de l'université de Man, barrage de Soubré etc.), le renouvellement et le renforcement des outils de production dans les secteurs manufacturier et de la construction. A cela s'ajoutent le renforcement des capacités des centrales thermiques (Ciprel IV, Azito, Abatta etc.) et des différents ports maritimes, la modernisation de l'aérogare (Fret de l'aéroport FHB), la réhabilitation des aéroports de l'intérieur du Pays (Yamoussoukro, San-Pedro, Bouaké, Korhogo etc.) la continuation de la prospection minière (pétrole, or, fer, manganèse), le développement des champs pétroliers et gaziers (Gazelle, Espoir etc.) et des gisements aurifères (départements de Hiré et de Bouaflé). Le taux d'investissement global ressortirait à 20% du PIB en 2014, contre 16,5% en 2013.

Bien que le niveau de croissance reste élevé en 2014, **l'inflation** serait limitée à 1,6% grâce à la politique de lutte contre la cherté de la vie du Gouvernement qui se traduirait par l'accroissement de l'offre de produits alimentaires, l'amélioration des circuits de distribution et des voies de dessertes agricoles et la réduction des positions dominantes.

**Les recettes et dons**, au niveau des finances publiques, connaîtraient une hausse (3 488 milliards en 2014 contre 3 39,5 milliards en 2013) liée non seulement à une augmentation des recettes fiscales et non fiscales (3 110,1 milliards contre 2 838 milliards en 2013) mais également à l'accroissement des dons (337,9 milliards contre 201,5 milliards en 2013). Toutes ces progressions sont dues au regain d'activité (croissance de l'économie de 10% contre 8,7% en 2013), aux efforts de recouvrement l'administration fiscale, à la poursuite de la politique de décentralisation et de redéploiement des services sur toute l'étendue du territoire, aux effets attendus des réformes fiscales, de la rationalisation de la gestion des exonérations, du renforcement des efforts de productivité des services, de l'intensification de la lutte contre la fraude et le renforcement du contrôle fiscal.

Quant aux dépenses totales et prêts nets, ils connaîtraient une augmentation (3 867,9 milliards contre 3 385,6 milliards en 2013) liée principalement à la volonté du Gouvernement de maintenir la stabilité macroéconomique et d'exécuter le programme d'investissement présenté dans le PND. Ainsi, les dépenses d'investissement seraient en hausse passant à 1 1196,6 milliards contre 934,2 milliards en 2013).

**Le solde budgétaire**, quant à lui serait déficitaire (-2,2% du PIB) en liaison toujours avec la poursuite des investissements publics en vue de la satisfaction des populations dans le domaine des infrastructures socioéconomiques. Le financement du déficit proviendrait principalement d'un emprunt net sur le marché monétaire et financier de 280 milliards et des appuis budgétaires attendus à hauteur de 116,6 milliards de FCFA.

**Les agrégats monétaires** pour fin décembre 2014 se caractériseraient par :

- ✓ une augmentation de la masse monétaire de 506,5 milliards soit une progression de 9,5% ;
- ✓ une consolidation des avoirs extérieurs nets de 18,7 milliards ;
- ✓ un accroissement net du crédit intérieur de 487,8 milliards ;
- ✓ une baisse des interventions de la BCEAO de 77,6 milliards ;
- ✓ un coefficient k (inverse de la vitesse de la monnaie) établi à 0,370.

Les avoirs extérieurs nets ressortiraient à 1 543,9 milliards à fin décembre 2014 contre 1 525,2 milliards en décembre 2013, soit une consolidation de 18,7 milliards qui serait exclusivement amenée par la hausse des avoirs extérieurs nets de l'Institut d'Émission en liaison avec la bonne tenue des exportations et l'afflux des investissements directs étrangers.

L'encours des crédits à l'économie ressortirait à 2 806,8 milliards à fin décembre 2014 contre 2 516,2 milliards un an plus tôt, s'inscrivant ainsi en hausse de 300,7 milliards, soit une progression de 11,9%. L'augmentation projetée des crédits à l'économie serait en relation avec la reprise économique et la facilitation de l'accès aux crédits bancaires par les PME/PMI.

Le mécanisme de

financement des PME/PMI repose sur la mise en place du fonds de garantie des PME/PMI dont le début des activités est prévu au premier trimestre de 2014.

**L'agriculture** devrait bénéficier des investissements dans le secteur agricole (PNIA) et avicole avec la mise en œuvre du Fonds de Garantie du Secteur Avicole (FGSA). La redynamisation des organisations professionnelles et la poursuite de la politique de la production vivrière devrait contribuer à la croissance des différentes filières. Au total, l'agriculture vivrière progresserait de 7,1%.

La projection de l'agriculture d'exportation table sur la bonne pluviométrie, un meilleur traitement phytosanitaire des plantations et du verger, une amélioration des routes de desserte et des prix rémunérateurs. Cependant, une baisse de la production de cacao est prévue de l'ordre de 9,4% (1 514 milliers de tonnes en 2014, contre 1 671,1milliers de tonnes en 2013) en lien avec le repos végétatif. Ainsi, la production de l'agriculture d'exportation serait en repli de 3,2% en 2014 contre une hausse de 9% en 2013.

**L'industrie manufacturière** enregistrerait une bonne performance due à ses différentes composantes, +13,2% pour la branche « autres industries » et +11,2% pour les « industries agroalimentaire ».

**Le secteur de la construction** (+36,0%) connaîtrait une évolution notable après sa bonne tenue en 2013. Cette évolution serait due à la poursuite des projets d'investissements publics et privés initiés en 2013 et à l'entame de nouveaux projets publics dès 2014, notamment la réhabilitation massive de la voirie à Abidjan et dans les grandes villes de l'intérieur (Mobilisation de 130 milliards par le Fonds Entretien Routier), les logements sociaux (chantiers de Bouaké, d'Anyama, de Bassam, en plein essor), le barrage de Soubré, etc.

**Le segment énergie électrique et eau** connaîtrait une hausse de 6,2% due essentiellement à l'accroissement de la production d'électricité de 9,5%. Cette progression continue est le fait des investissements réalisés dans ce secteur.

Concernant les produits pétroliers, ils seraient en hausse de 26,9% tirée principalement par la croissance de la demande nationale.

**Le secteur du transport** enregistrerait une augmentation de 10,8% en 2014 qui s'appuie sur la progression de tous ses compartiments (Aérien, maritime, terrestre et ferroviaire). En effet, il bénéficierait des effets positifs des nouveaux projets routiers entrepris par le Gouvernement, de la reconquête du marché de l'hinterland et du renouvellement progressif du parc auto. En outre, la consolidation des activités d'Air Côte d'Ivoire avec l'augmentation de sa flotte et l'ouverture des vols domestiques, les réformes au niveau des ports et le renforcement du Chemin de fer Abidjan-Ouaga sont des atouts majeurs pour raffermir les sergents respectifs.

**L'activité commerciale** évoluerait positivement en 2014 de 12,5% en rapport avec la reprise de la consommation et le rebond de l'activité économique. En outre, la hausse des salaires dans le secteur public et privé décidée par le Gouvernement ainsi que l'augmentation du revenu agricole issue des réformes dans les filières café-cacao et coton-anacarde (prix rémunérateurs garantis au producteur) devrait soutenir la demande des biens finaux.

**Le secteur des mines** connaîtrait une contraction de 8,9% due essentiellement à une baisse des productions de pétrole brut (-25,4%) et d'or (-3,3%) et ce, malgré la bonne progression des productions de gaz naturel (+3,7%) et de manganèse (+17,9%). Cette évolution fait suite au déclin naturel des différents champs qui a entraîné la baisse de la production de pétrole brut des puits CI 11 (-24,0%), CI 40 (-22,3%) et CI 26 (-7,5%).

**Le secteur non marchand** connaîtrait une augmentation (9,1% contre 3,1% en 2013) du fait de la poursuite du recrutement dans le secteur public, notamment dans l'éducation-formation, la santé et la sécurité.

## CONCLUSION

L'année 2013 est caractérisée par un raffermissement de la croissance. Cette performance s'appuie d'une part, sur la poursuite et le renforcement des réformes structurelles et, d'autre part, sur la mobilisation effective des financements attendus pour la mise en œuvre des projets du Gouvernement. Le taux de croissance économique est estimé à 8,7% en 2013 contre 9,8% en 2012.

Cette croissance est principalement tirée au niveau de l'offre par les branches agriculture d'exportation, extraction minière, construction et autres services. S'agissant de la demande, la croissance s'est appuyée sur une hausse soutenue de la consommation finale et des investissements tant privés que publics. Le taux d'investissement s'est établi à 16,5% contre 13,6% en 2012.

Les projections pour l'année 2014 s'inscrivent dans la poursuite de la mise en œuvre du PND 2012-2015 dans un environnement sociopolitique stable marqué surtout par l'accélération des principaux chantiers du Gouvernement.

S'appuyant sur un certain nombre de réformes structurelles, de mesures de politique économique et fort de la dynamique des investissements publics et privés, le taux de croissance économique ressortirait à 10% avec un taux d'investissement de 20%.

La consolidation de la croissance s'appuierait au niveau de l'offre sur les activités manufacturières et les services et, du côté de la demande, principalement sur les investissements et la consommation finale.

### III-3-L'impact des allègements PPTE, IADM, et C2D sur l'économie ivoirienne

L'atteinte du point d'achèvement de l'Initiative PPTE par la Côte d'Ivoire, insufflera une nouvelle dynamique à l'économie ivoirienne pour soutenir durablement le développement socio-économique de ce pays.

La décision d'approbation du dossier ivoirien par les Conseils d'Administration du FMI et de la Banque Mondiale, a permis au pays de bénéficier d'un allègement important du stock de sa dette extérieure bilatérale et multilatérale, notamment dans le cadre du Club de Paris et de l'IADM.

Pour rappel, le stock de la dette extérieure de la Côte d'Ivoire avant l'atteinte du point d'achèvement s'élevait à 6 264,16 milliards de FCFA au 31 décembre 2011, soit 50,8% du PIB. Ce stock comprenait 3 356,59 milliards de FCFA, soit 53,58% dus aux créanciers du Club de Paris et 1 486,75 milliards de FCFA, soit 23,73% dus aux créanciers multilatéraux.

A la faveur des négociations consécutives au point d'achèvement de l'initiative PPTE, la Côte d'Ivoire a bénéficié d'une annulation sur le stock de sa dette au 30 juin 2012, à hauteur de 4 090 milliards de FCFA, soit 3 143,71 milliards de FCFA de la part des créanciers bilatéraux du Club de Paris et 946,32 milliards de FCFA de la part des créanciers multilatéraux.

A la suite des annulations obtenues dans le cadre de la mise en œuvre de l'initiative PPTE, le nouveau stock de la dette extérieure au 31 décembre 2012 (non compris le stock éligible au C2D) s'est établi à 2 392,98 milliards de FCFA soit 17,5% du PIB, en lien avec les nouvelles valeurs nominales du PIB établies par l'Institut National de la Statistique, sur la base des comptes nationaux définitifs de 1996 à 2010. Aussi, ce ratio ressort-il à 17% à fin décembre 2013.

En ce qui concerne la contribution des créanciers multilatéraux, le pays a bénéficié systématiquement d'une annulation de 946,832 milliards de FCFA, dont 924,11 milliards de FCFA, dans le cadre de la mise en œuvre de l'Initiative d'Allègement de la Dette Multilatérale (IADM). La réduction IADM a été accordée par la Banque Mondiale (IDA) à hauteur de 797,04 milliards de FCFA et par le Groupe de la BAD (FAD) à hauteur de 127,07 milliards de FCFA. Une annulation de 20,07 milliards de FCFA a été accordée, par les autres créanciers multilatéraux, au titre de leur contribution à l'allègement PPTE.

S'agissant de la dette bilatérale, un stock de 3 036,74 milliards de FCFA a été annulé par les créanciers du Club de Paris dont un encours de C2D d'un montant de 1486,23 milliards de FCFA. En effet, au-delà d'une simple annulation de dette, la France accorde à la Côte d'Ivoire une réduction de sa dette par le mécanisme du Contrat de Désendettement et de Développement (C2D). Suivant ce mécanisme, les flux

d'échéances issus de l'encours de dette éligible au C2D seront reprogrammés par tranche de C2D. Ainsi, dès le remboursement des échéances des C2D, les autorités françaises reverseront au pays, sous forme de dons, les montants équivalents aux échéances payées pour le financement des programmes ciblés. Ce mécanisme connaît un début de mise en œuvre depuis 2012, avec le paiement des échéances de (19,7milliards) et 2013 (98,4 milliards).

Le stock de la dette éligible au C2D qui se chiffrait à 1486,23 au point d'achèvement, s'élève à 1491,99 milliards de FCFA au 31 décembre 2012, compte tenu des intérêts courus sur le deuxième semestre de l'année 2012. Une première tranche de C2D (2012-2015) d'un montant de 630 millions d'euro a été conclue entre la France et la Côte d'Ivoire en décembre 2012.

**TABLEAU 2: RATIOS DE LA DETTE\_ COTE D'IVOIRE**

	MONTANT EN MILLIARDS DE FCFA	RATIOS	
		STOCK DETTE / PIB	NORME
<b>STOCK DETTE EXTERIEURE AU 31 DEC 2011 (AVANT P.A PPTE)</b>	6 264,8	50,8%	
<b>C2D France AU 31 DEC 2013</b>	1 440,0		
<b>STOCK DETTE EXT. AU 31 DEC 2013 (APRES P.A PPTE HORS C2D)</b>	2 605,4	17,0%	< 40%
<b>STOCK DETTE INTERIEURE AU 31 DEC 2013</b>	2 651,8		
<b>STOCK DETTE PUBLIQUE AU 31 DEC 2013 HORS C2D</b>	5 257,3	34,4%	< 70%
<b>POUR MEMOIRE</b>			
<b>STOCK DETTE PUBLIQUE AU 31 DEC 2012 HORS C2D</b>	4 682,95	34,2%	< 70%
<b>&gt; STOCK DETTE EXTERIEURE AU 31 DEC 2012 (APRES P.A PPTE HORS C2D)</b>	2 392,98	17,5%	< 40%
<b>&gt; STOCK DETTE INTERIEURE AU 31 DEC 2012</b>	2 289,97		
<b>PIB NOMINAL 2013</b>	15 300,00		
<b>PIB NOMINAL 2012</b>	13 695,00		
<b>PIB NOMINAL 2011</b>	12 332,00		

SOURCE : DDP/ INS (base comptes définitifs 1996-2010)

Au lendemain des mécanismes d'allègement de la dette multilatérale et bilatérale, la Côte d'Ivoire aura les capacités nécessaires pour le redémarrage de son économie. Le nouveau stock de la dette extérieure qui ramène le service annuel moyen de la dette de 500 milliards de FCFA avant PPTE à 300 milliards de FCFA après le point d'achèvement, dégage une marge importante pour l'économie et permet d'impulser la croissance par un accroissement de l'investissement dans les secteurs d'activité générateur de croissance.

De plus, la mise en place en cours du nouveau cadre institutionnel renforce de gestion de la dette, notamment avec la création récente du CNDP par décret n°2011-424 du 30 novembre 2011 et la mise en place de la nouvelle entité en charge de la gestion de la dette, permettra au pays d'encadrer les nouveaux emprunts en vue d'éviter un nouveau surendettement.

## **IV. PRESENTATION DE L'EMETTEUR « TRESOR PUBLIC »**

La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique est une administration financière publique régie par le décret n° 2011- 222 du 07 septembre 2011, portant organisation du Ministère de l'Economie et des Finances.

### **IV.1. Missions**

La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique est chargée :

Dans le domaine du Trésor :

- de définir la politique et d'assurer la gestion administrative et comptable de la trésorerie de l'Etat ;
- d'assurer la gestion administrative, financière et comptable de la dette publique ;
- de conduire les relations financières avec l'extérieur ;
- de élaborer et d'appliquer la réglementation relative aux institutions mutualistes et coopératives d'épargne et de crédit ;
- de collecter l'épargne publique ;
- d'élaborer et d'appliquer la réglementation relative aux organismes chargés du crédit, des assurances et des opérations boursières en liaison avec la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et la Commission Bancaire de l'Union Monétaire Ouest Africaine ;
- de définir la politique monétaire et bancaire en collaboration avec la BCEAO;
- de veiller à la clôture des opérations de liquidation des organismes publics et para publics ;
- de veiller à la surveillance des entreprises sous-tutelle.

Dans le domaine de la comptabilité publique :

- d'exécuter et de contrôler les opérations des budgets de l'Etat, des Etablissements Publics Nationaux (EPN) et les Collectivités Territoriales;
- d'assurer la garde et le maniement des deniers publics ;
- d'élaborer et d'appliquer la réglementation de la comptabilité publique ;
- de veiller à la tenue de comptabilité de l'Etat, des EPN et des Collectivités Territoriales.

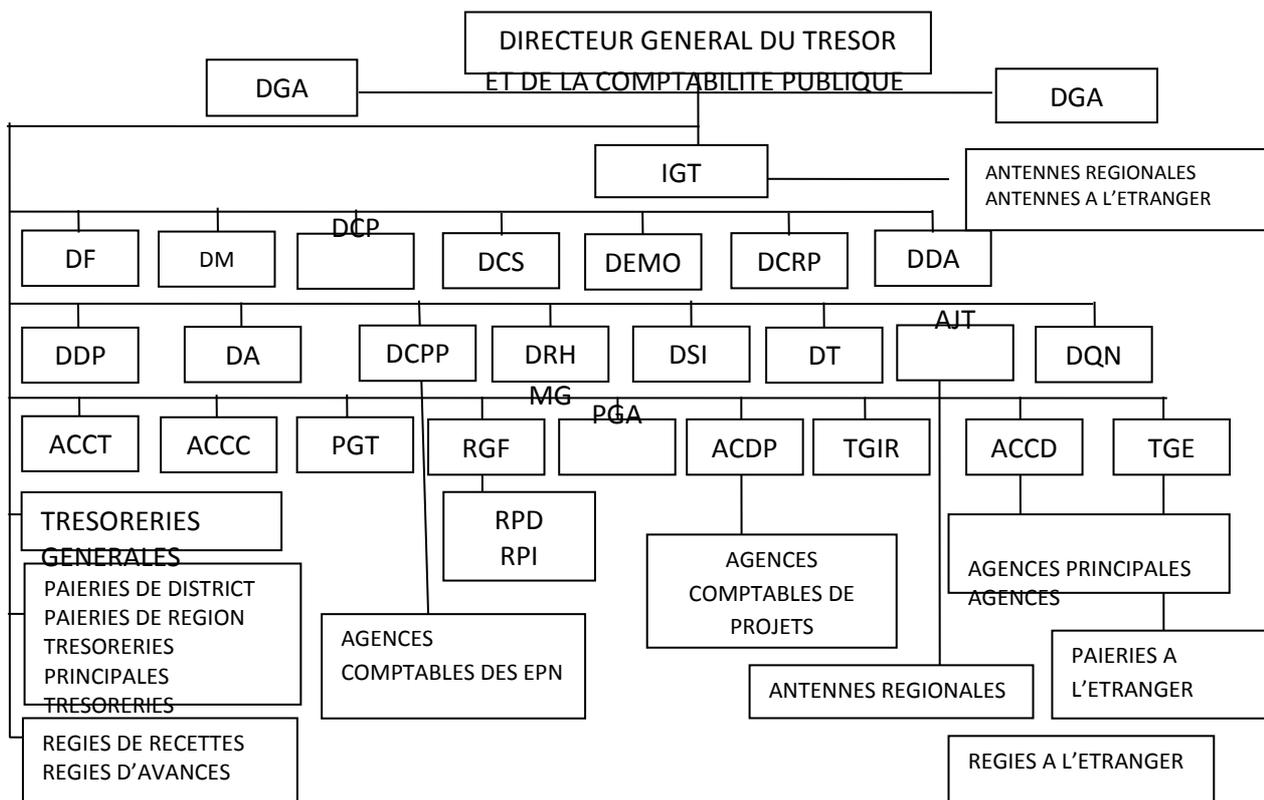
### **IV.2. Organisation**

L'administration du Trésor Public est placée sous l'autorité du Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique qui lui-même relève de l'autorité directe du Ministre auprès du Premier Ministre chargé de l'Economie et des Finances. Pour l'accomplissement de ses missions, le Trésor Public dispose de 3 788 agents répartis entre 562 postes comptables et des services non comptables

Ce sont :

- l'Inspection Générale du Trésor ;
- 15 Directions Centrales ;
- 09 Postes Comptables Généraux ;
- 48 Trésoreries Générales ;
- 12 Paieries de Districts ;
- 31 Paieries de Régions
- 86 Agences Comptables d'Établissements Publics Nationaux (EPN) ;
- 49 Trésoreries Principales ;
- 80 Trésoreries ;
- 47 Paieries à l'Étranger ;
- 13 Agences de l'Agence Comptable Centrale des Dépôts (ACCD).
- 14 Agences Comptables des projets (ACDP)
- 03 Recettes de produits Divers
- 149 Recettes Principales et Recettes des Impôts
- 05 Recettes Principales des Douanes

## **ORGANIGRAMME**



#### LEGENDE

AJT : Agence Judiciaire du Trésor	DF: Direction de la Formation
ACCC: Agence Comptable des Créances Contentieuses	DGA : Directeur Général Adjoint
ACCD: Agence Comptable Centrale des Dépôts	DQN: Direction de la Qualité et de la Normalisation
ACCT : Agence Comptable Centrale du Trésor	DM : Direction de la Microfinance
ACDP : Agence Comptable de la Dette Publique	DRHG: Direction des Ressources Humaines et des Moyens Généraux
DA : Direction des Assurances	DSI: Direction des Systèmes d'information
DCP : Direction de la Comptabilité Publique	DT: Direction du Trésor
DCPP: Direction de la Comptabilité Parapublique	IGT: Inspection Générale du Trésor
DCRP: Direction de la Communication et des Relations Publiques	PGA : Paierie Générale des Armées
DCS: Direction de la Coordination Statistique	PGT : Paierie Générale du Trésor
DDA : Direction de la Documentation et des Archives	RGF: Recette Générale des Finances
DDP: Direction de la Dette Publique	TGE : Trésorerie Générale pour l'Étranger
DEMO : Direction des Etudes, des Méthodes et Organisation	TGIR : Trésorerie Générale des Institutions de la République

### IV.3 – Démarche Qualité

Le Trésor Public de Côte d'Ivoire s'est engagé depuis 2003 dans une démarche Qualité en vue, notamment, de :

- satisfaire durablement les attentes et les exigences de ses clients et partenaires économiques ;
- consacrer en tout point la notion de bonne gouvernance, en vue de consolider ses performances institutionnelles, l'efficacité et la qualité de ses prestations de services ;
- crédibiliser son action administrative en se conformant aux normes internationales en vigueur.

L'objectif pour le Trésor Public de Côte d'Ivoire est de démontrer sa capacité à donner confiance et à satisfaire ses clients et partenaires au développement, à chaque fois, à première demande et en amélioration continue.

Après avoir remporté le Prix Ivoirien de la Qualité – Edition 2003 et le Grand Prix de la Maîtrise Qualité – Edition 2004, le Trésor Public de Côte d'Ivoire a entrepris de certifier son Système de Management Qualité sur l'échiquier international, à partir de son centre Pilote : la Trésorerie Générale de Yamoussoukro, représentant la circonscription financière de la capitale politique de la république de Côte d'Ivoire.

Ainsi, depuis le 28 octobre 2008, la Trésorerie Générale de Yamoussoukro a obtenu la certification ISO 9001 sous le numéro de qualification 2008 / 32 785 ; devenant ainsi la première administration publique financière en Afrique à recevoir cette distinction de référence internationale. De plus, ce certificat a été renouvelé en 2012.

En plus de ce service, l'Agence Comptable de la Dette Publique (ACDP) a également brillamment obtenu sa certification ISO 9001 Version 2008 en 2011 (Certificat n° 2011/42605 valable du 1<sup>er</sup> / 12/2011 au 30/11/2014). L'ACDP est le poste comptable général du Trésor Public qui a en charge la gestion comptable de la dette et des projets cofinancés. A ce titre, elle est une interface importante entre les bailleurs, les partenaires au développement et l'Etat de Côte d'Ivoire.

Il est désormais prévu la certification globale des services du Trésor Public.

#### **IV.4 – Observatoire de l'Ethique et de la Déontologie du Trésor Public**

Pour s'inscrire dans le processus de bonne gouvernance, les agents du Trésor Public ont de façon consensuelle adopté un Code d'Ethique et de Déontologie.

Ce Code est un référentiel de comportement qui vise à inculquer des valeurs morales, intellectuelles et professionnelles à tous les agents.

Pour veiller à son application la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP) a créé, par décision n°1985/MEF/DGTCP/CE du 22 juillet 2011, l'Observatoire de l'Éthique et de la Déontologie du Trésor Public (OED-TP).

Cet organe comprend neuf (9) membres nommés par décision n°435/MEF/DGTCP/DEMO du 3 novembre 2011. Il a été officiellement installé le 12 juin 2012. Il est un organe de veille permanente, qui a pour mission de se prononcer sur les cas de manquements aux règles d'éthique et de déontologie.

A ce titre, il est chargé de :

- contribuer, par la sensibilisation et l'information, au développement de l'éthique et au respect des dispositions du Code d'Éthique et de Déontologie des Agents du Trésor Public ;
- mettre en œuvre les actions visant à permettre aux agents de s'approprier les valeurs prônées par le Code d'Éthique et de Déontologie;
- recevoir les plaintes des usagers/clients victimes des manquements aux règles d'éthique et de déontologie par les services du Trésor Public et de les entendre ;
- recevoir les plaintes des agents victimes des manquements aux règles d'éthique et de déontologie et de les entendre ;
- mener toutes investigations pour s'assurer de la véracité des faits portés à sa connaissance ;
- suivre, en relation avec les services concernés, la mise en œuvre des réponses données aux préoccupations exprimées par les usagers/clients ;
- recueillir les cas de satisfaction avérés exprimés par les usagers/clients.

L'Observatoire de l'Éthique et de la Déontologie du Trésor Public est donc un cadre qui est offert par la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique aux usagers. Il est le cadre idéal pour exprimer toutes les préoccupations relatives au fonctionnement des services.

Avec cet organe, le Trésor Public s'inscrit dans une dynamique de bonne gouvernance et de transparence.

## V. ANNEXES



Arrêté n° **217** /MPMEF/DGTCP/DDP du **01 OCT 2014**  
**autorisant la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité  
Publique à émettre des obligations du Trésor par adjudication**

**LE MINISTRE AUPRES DU PREMIER MINISTRE, CHARGE DE  
L'ECONOMIE ET DES FINANCES,**

- Vu la Constitution ;
- Vu La Convention du 03 juillet 1996 portant création du Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers;
- Vu le Règlement n° 06/2013/CM/UEMOA du 28 juin 2013 portant sur les Bons et Obligations du Trésor émis par voie d'adjudication ou de syndication avec le concours de l'Agence UMOA-Titres ;
- Vu la Décision du Conseil des Ministres de l'Union Monétaire Ouest Africaine en date du 20 décembre 1999 relative à la réalisation d'un projet d'étude de création d'un Marché de Titres de la Dette Publique dans l'UEMOA ;
- Vu la Décision du Conseil des Ministres de l'Union Monétaire Ouest Africaine en date du 06 juillet 2001 portant approbation des propositions soumises par la BCEAO et relatives aux modalités d'organisation de l'émission des Bons et Obligations du Trésor dans les Etats membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) ;
- Vu la loi organique n° 59-249 du 31 décembre 1959 relative aux lois de finances et les textes modificatifs subséquents ;
- Vu le décret n° 2010-0012 du 06 décembre 2010 portant nomination du Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique ;
- Vu le décret n° 2011-222 du 07 septembre 2011 portant organisation du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Vu le décret n° 2012-1118 du 21 novembre 2012 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2012-1119 du 22 novembre 2012 portant nomination des Membres du Gouvernement, tel que modifié par les décrets n°2013-505 du 25 juillet 2013 et n° 2013-784, n° 2013-785, n° 2013-786 du 19 novembre 2013 et n°2014-89 du 12 mars 2014;
- Vu le décret n° 2013-802 du 21 novembre 2013 portant attributions du Ministre auprès du Premier Ministre, chargé de l'Economie et des Finances et du Ministre auprès du Premier Ministre, chargé du Budget ;
- Vu l'arrêté n° 060/MEF/DGTCP/DEMO du 27 février 2012 portant organisation de la Direction du Trésor et fixant ses attributions ;
- Vu l'arrêté n° 072/MEF/DGTCP/DEMO du 27 février 2012 portant organisation de la Direction de la Dette Publique et fixant ses attributions ;
- Vu les nécessités de service ;

## ARRETE

- ARTICLE 1<sup>er</sup>** : La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique est autorisée à émettre, sur le marché financier de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), des obligations du Trésor par adjudication pour un montant indicatif de 40 milliards de FCFA et une maturité de 5 ans.
- ARTICLE 2** : Ces obligations du Trésor émises sous forme dématérialisée ont une valeur nominale de dix mille (10 000) FCFA sur lesquelles sera servi un taux d'intérêt de 5,80% net l'an et une maturité de cinq (5) ans.
- ARTICLE 3** : L'Agence UMOA-Titres assure l'organisation matérielle des adjudications de titres de la dette publique.
- ARTICLE 4** : Le dépôt des soumissions aura lieu le 15 octobre 2014 à 10h 30mn TU au plus tard. Le dépouillement des offres se fera le même jour à 11h 30mn TU.
- ARTICLE 5** : La date de valeur des obligations du Trésor est fixée au 16 octobre 2014.
- Le remboursement des obligations du Trésor se fera par amortissement par séries égales avec deux (2) ans de différé. Le remboursement du capital et le paiement des intérêts se feront avec une périodicité semestrielle.
- ARTICLE 6** : Les titres cessent de porter intérêts à partir du jour où ils sont appelés au remboursement.
- ARTICLE 7** : Le Trésor Public aura la faculté de racheter ou d'échanger ces obligations à tout moment, un an après la date de clôture des souscriptions.
- ARTICLE 8** : La souscription primaire des obligations du Trésor est réservée aux banques, aux établissements financiers, aux organismes financiers régionaux et aux Sociétés de Gestion et d'Intermédiation (SGI). Ces souscripteurs soumissionnent pour cent (100) obligations au minimum.
- Les autres investisseurs, personnes physiques ou morales, sans distinction de nationalité, peuvent souscrire aux obligations du Trésor par l'intermédiaire des banques et des SGI implantées sur le territoire de l'UEMOA.
- ARTICLE 9** : Les revenus des Obligations du Trésor sont exonérés de tout impôt.
- ARTICLE 10** : Les obligations du Trésor sont admises au refinancement de la BCEAO.

**ARTICLE 11 :** Les banques, les établissements financiers et les organismes financiers régionaux disposant d'un compte courant ordinaire dans les livres de la Banque Centrale, peuvent acquérir ou vendre des obligations du Trésor sur le marché secondaire.

**ARTICLE 12 :** Le Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique et le Directeur de l'Agence UMOA-Titres sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire.

Fait à Abidjan, le 10 OCT 2014

**Ampliations :**

- PR/Cab 1
- PM/Cab 1
- MPMEF/Cab 1
- MPMBF/Cab 1
- DGTCP 1
- DGI 1
- BCEAO 1
- JORCI 1



Nialé KABA

**COMITE DE SUIVI DES TITRES D'ETAT ET  
INSTRUMENTS DE FINANCEMENT  
(COSTEIF)**

\*\*\*\*\*

**Monsieur KONE Adama**  
Directeur Général  
Tél. : (225) 20 30 90 20/22

**Jacques Konan ASSAHORE**  
Directeur Général Adjoint  
Tél. : (225) 20 30 90 27  
jassahore@tresor.gouv.ci  
e-mail : [jassahore@tresor.gouv.ci](mailto:jassahore@tresor.gouv.ci)

**Lassina FOFANA**  
Directeur Général Adjoint  
Tél. : (225) 20 30 90 24  
lafofana@yahoo.fr

**Jules Prosper COULIBALY**  
Directeur du Trésor  
Tél. : (225) 20 33 70 91  
coulibalyjules@tresor.gouv.ci

**DAGROU Wahi Charles A.**  
Sous-directeur des Marchés Financiers  
Tél. : (225) 20 33 70 91  
dagroucharles@tresor.gouv.ci

\*\*\*\*\*

**DIRECTIONS NATIONALES DE LA BCEAO**

**Siège social**

**DAKAR, AVENUE Abdoulaye FADIGA**

**Boite postale : 3108**

**Téléphone : (221) 839 05 00**

**FAX : (221) 823 93 35 et 822 61 09**

**Telex: BECEAO 21 833 SG, 21 815 SG, 21 530 SG**

**Site Internet: [http:// www. Bceao.int](http://www.Bceao.int)**

## **BENIN**

**Cotonou, Avenue JEAN Paul II**

**01 Boite Postale : n° 325 RP**

**Tel : (229) 31 24 66 – 31 37 82**

**Télex : 5 211 BCEAO COTONOU**

**Téléfax : (229) 31 24 65**

## **BURKINA**

**Ouagadougou**

**Avenue Gamal Abdel Nasser**

**Boite Postale : N° 356**

**Tel : (226) 30 60 15/16/17**

**Télex : 5 205 BCEAO BF**

**Téléfax : (226) 50 31 01 22**

## **NIGER**

**Niamey, rue de l'Uranium**

**téléphone : (227) 72 33 30 et 72 33 40**

**télex : BCEAO 5 218 NI**

**Téléfax : (227) 73 47 43**

## **SENEGAL**

**Dakar, Boulevard du Général Gaulle**

**Angle Triangle Sud**

**Boite Postale : n° 3159**

**tel : (221) 889 45 45**

**Télex : BCEAO SG 21 839**

**Téléfax : (221) 823 57 57**

## **COTE D'IVOIRE**

**Abidjan, Angle Boulevard BOTREAU- Roussel**

et avenue Delafosse

**BP: N° 01 1769 Abidjan 01**

**Tel: (225) 20 20 84 00**

**(225) 20 20 85 00**

**Telex: NC ABJ CI 23 474 -23 761 -23 607**

**Telefax: (225) 20 22 28 52**

**(225) 20 22 00 40**

**TOGO**

**Lomé, Rue Abdoulaye FADIGA**

**BP: n° 120**

**Tel: (228) 221 53 84**

**Telex : 5216 BCEAO TOGO**

**Telefax: (228) 221 76 02**

**MALI**

**Bamako, Boulevard du 22 Octobre 1946**

**BP : n° 206**

**Tel : (223) 222 25 41/ 222 54 06**

**Télex : 2574 BCEAO BAMAKO**

**Téléfax : (223) 222 47 86**

**GUINEE BISSAU**

**Bissau, Boite Postale : n° 38**

**Tel : (245) 21 55 48 -21 41 73**

**CÔTE D'IVOIRE**

**DIAW GEORGES**

**CHEF DE SERVICE DU CREDIT ET DE LA MICROFINANCE**

**(225) 20 20 88 72**

\*\*\*\*\*